



Séparation de locataires

Par **borbor87**, le **24/03/2016** à **13:48**

Bonjour mes locataires ce séparent, Monsieur veut partir et désire récupérer ça caution[smile17] faite en chèque a son nom.

je doit refaire un bail ? (sachant que j ai une assurance mauvais payeur et que Mme ne rentre plus dans les clous si monsieur part).

comment cela fonctionne pour la caution,je doit la lui rendre entièrement, en partis ou pas du tout ?

monsieur; que doit il faire comme démarche pour quitter le logement?

madame;que doit elle faire pour rester dans le logement?

merci pour vos réponses cordialement[smile3] .

Par **cocotte1003**, le **24/03/2016** à **14:37**

Bonjour, si le bail est signé aux deux noms, monsieur envoie son préavis à son seul nom. Il reste solidaire du paiement du loyer et des charges. Madame peut rester dans le logement sans que vous n'y puissiez rien. Pas besoin de refaire un bail, il se poursuit. Le dépôt de garantie est versé pour l'appartement Durant le bail, pas d'obligation de le rendre avant que madame ne parte. Les locataires s'arrangent entre eux, cordialement